

COMMUNE DE CRANS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Février 2023

Procès-Verbal N° 01-2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février, à 20 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la commune sur convocation du Maire, Madame MORTREUX Françoise du 23/02/2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie « salle Buissonnière » de la commune de Crans, sous la présidence de Mme MORTREUX Françoise, maire de la commune

La convocation a été affichée le 23/02/2023.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 10

| Conseiller municipal | | Présents | Excusé(s) | Absents | Donne pouvoir à |
|----------------------|-----------|----------|-----------|---------|-----------------|
| Noms | Prénoms | | | | |
| BERNARD | Dominique | X | | | |
| DROUIN | Claude | X | | | |
| PRUNIER - NEYRET | Julie | X | | | |
| BEREZIAT | Didier | X | | | |
| MORTREUX | Françoise | X | | | |
| RENARD | Alexandre | X | | | Arrivé à 20H23 |
| FRERY | Maud | X | | | |
| VIRICEL | Bertrand | X | | | |
| CHANEL | Gérard | X | | | Arrivé à 20H27 |
| BUFFERNE VINCENT | Ludivine | X | | | Arrivée à 20h18 |

ADMINISTRATION GENERALE

1. APPEL DES PRÉSENTS

Madame la Maire ouvre la séance. La feuille de présence circule dans l'Assemblée.

2. DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme PRUNIER-NEYRET Julie est élu(e) secrétaire de séance par 7 voix pour.

3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 13 décembre 2022

Madame la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 13 décembre 2022.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide par 7 voix pour – approuve le compte rendu.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS

6. VENTE DU TERRAIN AU HAMEAU DU FOLLIET (CHEMIN DES DEVISES)

Pour rappel, la commune a fait borner un terrain chemin des Devises à côté du Folliet, ce dernier jouxte la propriété de M. JACQUEMET Michel. Il est cadastré en section C n° 805 et sa superficie est de 572 m².

Mr JACQUEMET Michel s'est porté acquéreur de cette parcelle.

La commune lui a proposé un prix d'achat à 0.50 €/m², il prendra en charge les frais de notaire afférents à cette transaction.

Madame la maire propose de lui vendre la parcelle cadastrée section C n° 805 de 572 m², pour une somme de 286 €.

Madame la Maire propose de faire appel à **Maître LEGENDRE Romalie**, notaire à SAINT JEAN DE NIOST pour régulariser et enregistrer la transaction, et précise que c'est M. JACQUEMET Michel qui prendra en charge les frais de cette transaction.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide par 8 voix pour :

- ✓ **D'APPROUVER** la vente de la parcelle cadastrée C n° 805 de 572 m², au prix de 0.50€ du m², soit un montant de 286 € à M. Michel JACQUEMET.
- ✓ **PRECISE** que les frais de cette transaction seront à la charge de l'Acquéreur,
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les actes et à effectuer les démarches administratives nécessaires à cette opération.
- ✓ **DE RETENIR** Maître LEGENDRE Romalie, notaire à SAINT JEAN DE NIOST pour régulariser et enregistrer la transaction.
- ✓ **PRECISE** que cette opération sera inscrite au BP 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS

7. CHEMINEMENT DOUX : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT - demandes de subventions pour la sécurisation et l'aménagement d'un cheminement doux de la RD 129

Madame le Maire rappelle que la commune souhaite réaliser l'aménagement de la RD129. En effet, cette voie actuellement très « routière », nécessiterait la réalisation de travaux afin de limiter les survitesses et de sécuriser les modes de déplacement actifs/doux.

Les aménagements qui seront réalisés garderont un caractère rural en cohérence avec le contexte environnant. Ainsi, le projet prévoit la réalisation d'un cheminement doux en stabilisé renforcé sur le côté sud de la chaussée.

Le montant estimatifs total du projet est de **498 284,25 € HT**.

Madame le Maire précise que ce chiffre prend en compte l'ensemble des travaux et des frais annexes qui leurs sont rattachés. Il inclut aussi l'installation d'un éclairage public de type « LED ».

La commune a obtenu une aide du département au titre du plan vélo. Elle a aussi sollicité un accompagnement du SIEA pour l'installation du nouvel éclairage public LED.

Afin de poursuivre son effort de préservation de ses finances, la commune va aussi solliciter les partenaires suivants :

- ✓ L'état, au titre de la DETR (pour le mode doux) et du fonds Vert (pour l'éclairage « LED »)
- ✓ Le département, cette fois-ci au titre des « amendes de police » pour la partie « voirie »
- ✓ La communauté de commune Dombes au titre du fonds de concours de « transition écologique »

Le plan de financement déposé à l'appui de ces demandes est le suivant :

| RECETTES | | |
|---|---------------|-----------------------|
| Financeurs | Taux | Montant de subvention |
| CD01 - plan Vélo (accordée en 2022) | 4,33% | 21 600,00 € |
| SIEA - uniquement l'éclairage Public | 4,65% | 23 179,00 € |
| Fonds Vert - uniquement l'éclairage Public | 4,72% | 23 500,00 € |
| CD 01 - amende de police -uniquement pour la partie "voirie" | 7,59% | 37 817,11 € |
| DETR – uniquement pour le « mode doux » | 11,54% | 57 484,04 € |
| CC DOMBES | 22,13% | 110 280,00 € |
| Sous-total subventions publiques | 54,96% | 273 860,15 € |
| Autofinancement | 45,04% | 224 424,10 € |
| TOTAL | 100% | 498 284,25 € |

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide par 9 voix pour :

- ✓ **ADOpte** l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;
- ✓ **AUTORISE** Madame le maire à effectuer les demandes de subventions ;
- ✓ **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- ✓ **AUTORISE** Madame le maire à signer tout document relatif à cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS

8. PREVISION BUDGETAIRE 2023

Prévision de travaux

ACTION SOCIALE

- Accessibilité PMR terrain de boules du bas
- Repas de la CAS

ASSAINISSEMENT ET VOIRIE

Assainissement :

- Travaux à envisager sur le réseau d'assainissement collectif suite aux résultats de l'étude diagnostique.

Voirie :

- Elagage :

- Travaux :

- Demande de panneaux de signalisation de promenades équestres (Cyrielle Fernandez, Abbaye, Moulin)
- Vérifier l'état des panneaux de signalisation
- Pose de panneaux de signalisation de l'aire d'écartement route de Chalamont
- Pose d'une grille pour récolement des eaux pluviales en face de Mr RIVOIRE
- Pose d'un regard dans le fossé de Raymond DROUIN
- Pose d'un regard au lavoir
- Nettoyage des têtes de pont
- Reprise de l'écoulement du trop-plein du grand étang (accotement dangereux) aux Bruyères
- Réfection du chemin du Bois Billot en cailloux – restauration
- Elaguer le chemin du bois Billot (voir avec Mr JUENET pour des branches tombées ou dangereuses)
- Installation de la réserve à incendie aux Brèves
- Installation d'un radar pédagogique au Guillon
- Point à temps
- Parking jeu de boules du haut
- Fossé du Guillon
- Parking du cimetière

COMMUNICATION

- Bulletin Vœux et calendrier des collectes
- Redevance Incitative

ENVIRONNEMENT ET FLEURISSEMENT

Environnement :

- Finition du thou
- Installation d'infrastructures publiques : banc au lavoir et sur terrain du bas
- Panneau présentation du verger partagé-panneaux container
- Bois du Guillon
- Enrochement pour délimitation chemin pédestre
- Nettoyage de la commune (avec collation)
- Bois au Guillon, plantation d'arbres

Fleurissement :

- Fleurs mairie
- Achat de grands bacs (place de Montbuisson), place mairie (centre parking)
- Achat de billes d'argile et de terreau et tuyaux (verger)

PATRIMOINE, BATIMENTS PUBLICS ET CIMETIERE – TRAVAUX : CHEMINEMENT DOUX

Patrimoine :

Eglise :

- Réfection de l'entrait du porche

Lavoir :

- Eclairage du lavoir par Kévin PIRAT
- Mise en eau du bassin
- Mur du lavoir de la planche
- FAUVEAU serrure

Bâtiments publics :

Mairie :

- Reprendre le relais WIFI
- Changer la fenêtre de la porte et isoler la porte du secrétariat
- Déplacer un carré lumineux
- Mettre un taquet pour la porte extérieure

Salle polyvalente :

- Refaire les peintures de la salle polyvalente (hiver 2023)

Cimetière :

- Protection aluminium sur muret

Cheminement doux :

- Alignements par le département
- Achats de terrain suite à alignement
- SIEA
- Cheminement doux

JEUNESSE, LOISIRS ET CULTURE

- Participation service commun CCDombes
- Chèques jeunes
- Arbre de Noël
- Projet loisirs jeunesse-ados
- Organisation de concerts
- Associations intercommunales
- Bibliothèque municipale
- Carnaval ? associé à la chasse aux œufs ?

URBANISME

- Frais ADS
- Frais Redevance Incitative
- Penser à intégrer le remboursement des aides obtenues pour l'aménagement de Signoret en 4 logements abandonné environ 23 000 € (à vérifier).

MAIRIE

- Achat téléphone
- Contrats de maintenance :
 - Défibrillateur
 - Alarme mairie – Actis systèm
 - Extincteurs
 - Sorties de secours
 - Electricité- CTD créa
 - Parc de jeux
- Prestataires :
 - ULTRANET
 - Pascal FRISTOT
 - MBI
 - 2BClim
 - Cerig
 - Reliure
- Acquisitions de terrains
- Participation financement scolaire école de Chalamont
- Financement méridienne Centre social Mosaïque

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

9. CONSEIL DE DEVELOPPEMENT : LES FRESQUES DU CLIMAT

Pour mémoire, cette initiative avait plusieurs objectifs :

- S'accorder sur les enjeux climatiques globaux et de notre territoire
- Comprendre rapidement la complexité des enjeux climatiques
- Permettre de comprendre pour agir à notre échelle
- Être capables de porter ce message sur le territoire
- Organiser des ateliers destinés aux élus et leurs équipes pour qu'ils cernent encore mieux les enjeux et les leviers d'actions locaux
- Organiser des fresques un peu partout sur le territoire pour sensibiliser nos concitoyens. La prochaine réunion aura lieu à Chalamont le 29 mars 2023.

Le 29 mars 2023 à la mairie de Chalamont à 19 heures

COMMISSION AIDE SOCIALE

COMMISSION JEUNESSE LOISIRS ET CULTURE

- ✓ Coupon de 50 € - US Dombes – régularisation : la commune vient de recevoir deux coupons pour la saison dernière.

COMMISSION ASSAINISSEMENT ET VOIRIE

- ✓ Cheminement doux, avancement du dossier :
 - ✓ Avec Gérard Chanel, nous avons rencontré le syndicat des eaux qui valide la totalité des travaux sur Montbuisson. Les travaux seront réalisés dès ce printemps.

- ✓ Le 30 janvier, une réunion de coordination a été organisé par Mr Lacroix de Infratech avec tous les acteurs du projet de cheminement et d'enfouissement des réseaux, y compris Mr Bourly du département.
- ✓ Mr Thomazet et Mr Goineau pour le syndicat des eaux indiquent que les travaux pourraient commencer dès le 2ème trimestre, ils demandent que nous déterminions les limites de l'emprise du cheminement pour que la tranchée soit réalisée à la limite extérieure de celui-ci en accord avec Serpollet pour espérer une économie d'échelle.
- ✓ Mr Guibertaud de la Sarèze indique que les travaux du SIEA pourraient débuter en juillet pour se terminer au printemps suivant. Le transformateur de la mairie devrait être installé en fin d'année.
- ✓ Mr Terry du département indique que le département pourrait financer entre 30% à 40% du tapis restant.
- ✓ Le 17 février intervention de Mr Desportes de l'agence départementale de La Boisse vient constater les limites du cadastre et les limites de fait.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET FLEURISSEMENT

- ✓ Nettoyage de la commune 2023 le dimanche 23 avril de 10h à 12h.

COMMISSION PATRIMOINE ET BATIMENTS PUBLICS ET CIMETIERE

- ✓ Intervention de Kévin PIRAT prévu le 9 mars
- ✓ Pose de la réserve incendie aux brèves sous 10 jours

COMMISSION URBANISME

- ✓ Information sur dossier contentieux

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Commission communale des impôts directs
- ✓ Démontage des décorations de Noël – le samedi 18 mars 2023. Le samedi 18 mars 2023
- ✓ Montage du thou le samedi 18 mars 2023 - le samedi 18 mars 2023. Le samedi 18 mars 2023

AGENDAS

La tenue du Prochain Conseil municipal aura lieu le mardi **28 Mars 2023**, à 20h00, salle Buissonnière de la Mairie de Crans.

Fin de la séance à 22h00.

La secrétaire de séance



La Maire de la commune de Crans
Françoise MORTREUX


